canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15014764

Lausanne, le 29 octobre 2013

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 35 millions pour le projet commun EPFL/UNIL à la réalisation du bâtiment Neuropolis dans le cadre d'un financement européen du « Human Brain Project »

Monsieur le Président,

Le 28 janvier 2013, la commission européenne annonçait son soutien à hauteur d'environ 1 milliard de francs de Human Brain Project (HBP) piloté par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Dans la foulée, le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil de lui octroyer un crédit d'investissement de 35 mios pour le cofinancement avec la Confédération (35 mios) et une fondation privée (30 mios) d'un bâtiment, «Neuropolis», sur le site de l'UNIL destiné à accueillir les équipes du projet, à savoir tant les équipes de l'EPFL que celles de la biologie computationnelle de l'UNIL ainsi que l'Institut suisse de bioinformatique. Le Grand Conseil a lui aussi fait diligence en nommant rapidement une commission qui a terminé ses travaux, ce dont le Conseil d'Etat le remercie.

Entre-temps, la création du Campus Biotech occupant l'ancien site Merck Serono à Genève a permis de libérer d'importantes surfaces louées à l'EPFL par les nouveaux propriétaires. Confrontée à des difficultés budgétaires et séduite par la disponibilité immédiate de ces locaux, l'EPFL a fait savoir par courrier du 17 octobre 2013 au Conseil d'Etat son intention de déplacer HBP à Genève et de renoncer au bâtiment Neuropolis.

Par conséquent, constatant que ce bâtiment n'a plus de raison d'être, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil, conformément à l'art 137 alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le retrait de l'exposé des motifs et projet de décret cité en titre.

Le déplacement de cette plateforme de coordination et de recherche à Genève, en soi regrettable pour le Canton, ne remet cependant pas en cause les autres éléments du projet, en particulier, le volet de recherche clinique est maintenu au CHUV ainsi que l'interface publique du projet sur le site de l'EPFL à Ecublens. De même, le programme de biologie computationnelle continuera son développement à l'UNIL. C'est là la volonté claire du Conseil d'Etat. Il rappelle son soutien au Human Brain Project, qui à la base associe directement l'UNIL et le CHUV. Il veillera à ce que ces deux institutions

disposent de tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes qui les concernent au titre du Human Brain Project, en particulier en terme de locaux.

En vous remerciant du soutien constant du Grand Conseil au développement du pôle scientifique et technologique vaudois, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean